



NATURE OCÉANE
40530 - LANDES

Email : mairie@ville-labenne.fr

Tél. 05 59 45 46 60

Fax 05 59 45 80 00

Site web : www.ville-labenne.fr

LABENNE, le

ARRETE MUNICIPAL N° 116/2022

OBJET : CONTRAT DE PRET AU BUDGET ANNEXE CAMPING

LE MAIRE de la commune de LABENNE,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 Juin 2020 donnant au Maire délégation de pouvoir pour procéder à la réalisation d'emprunts,
Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la consultation des établissements bancaires,
Vu le B.P. Camping 2022,

ARRETE :

ARTICLE 1^{ier} :

La Commune de LABENNE contracte auprès de la CAISSE D'ÉPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTE, un emprunt pour une somme de quatre cent quatre vingt mille euros pour le budget Camping dans le cadre de ses investissements.

Principales caractéristiques du contrat de prêt :

Montant : 480 000 euros

Durée : 144 mois

Frais de dossier : 480 euros

Taux fixe : 2,56 % Trimestriel

TEG : 2,58 %

ARTICLE 2 :

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Caisse d'Épargne, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous les pouvoirs à cet effet.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté, transmis au contrôle de légalité fera l'objet d'une Décision du Maire communiquée au Conseil Municipal.

Fait à LABENNE le 21 Juillet 2022

LE MAIRE
J.L. DELPUECH

